

N° DEL 2014.06.04/082

VILLE DE BRIANÇON



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 4 juin 2014** à **18h00** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	28/05/2014
Affichage	28/05/2014

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	29	4

THEME : URBANISME 4.

**OBJET : DESAFFECTATION ET
DECLASSEMENT DE 30 M²
DU DOMAINE PUBLIC AU
DROIT DES PARCELLES B
401 ET B 388 ET CESSION -
HAMEAU DU FONTENIL.**

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, MILLET Thibault, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

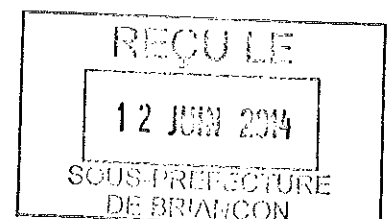
Etaient Représentés :

KHALIFA Daphné pouvoir à CIUPPA Marcel.
BRUNET Pascale pouvoir à PROREL Alain.
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à GRYZKA Romain.
PICAT RE Alessandro pouvoir à DAZIN Florian.

Absents-Excusés :

KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, VALDENNAIRE Catherine, PICAT RE Alessandro.

Secrétaire de Séance : ROMAIN Manuel.



Rapporteur : Thibault MILLET.

La commune de Briançon a été saisie par le propriétaire des parcelles cadastrées B n°388, 389, 391, 400 et 401 situées au Fontenil, en vue d'acquérir environ 30 m² à détacher du domaine public et jouxtant ces propriétés.

L'emprise de ces 30 m² sur le terrain est actuellement constituée au R+1 d'une terrasse à usage privative et au niveau du rez de chaussée par un accès à une cave.

Cette terrasse construite depuis des temps anciens sur le domaine public présente de fortes dégradations structurelles et menace de s'effondrer.

Il est donc nécessaire de régulariser la domanialité de cette emprise pour permettre à ce propriétaire de réaliser les travaux nécessaires de confortement.

Considérant que ces 30 m² ne sont pas affectés à la circulation publique, ou à un quelconque usage public,

Considérant que le déclassement de ces 30 m² ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation, et que le déclassement ne nécessite pas d'enquête publique,

Considérant que de fait, cette partie de parcelle est désaffectée du domaine public et donc classée dans le domaine privé communal,

Considérant qu'aucune servitude ne frappe ce bien et que son déclassement n'enclave aucune parcelle,

Considérant que cette partie du domaine public n'est d'aucune utilité pour la commune, et que la cession d'environ 30 m² n'entrave pas des projets ultérieurs sur le domaine public,

Vu l'avis du service des domaines en date du 12 mai 2014,

Considérant que le service du domaine a estimé la cession de ces 30 m² à un montant de 950,00 € soit 31.66 €/m²,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter de désaffecter et déclasser ces 30 m² du domaine public au droit des parcelles cadastrées B n°388 et n°401 ;
- D'accepter la cession d'environ 30 m² au propriétaire des parcelles B n°388 et n°401, pour un montant de 950,00 € ;
- De préciser qu'un document d'arpentage sera établi afin de déterminer la superficie à céder ;
- De préciser que tous les frais inhérents à cette transaction seront supportés par le demandeur (frais de notaire, document d'arpentage) ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

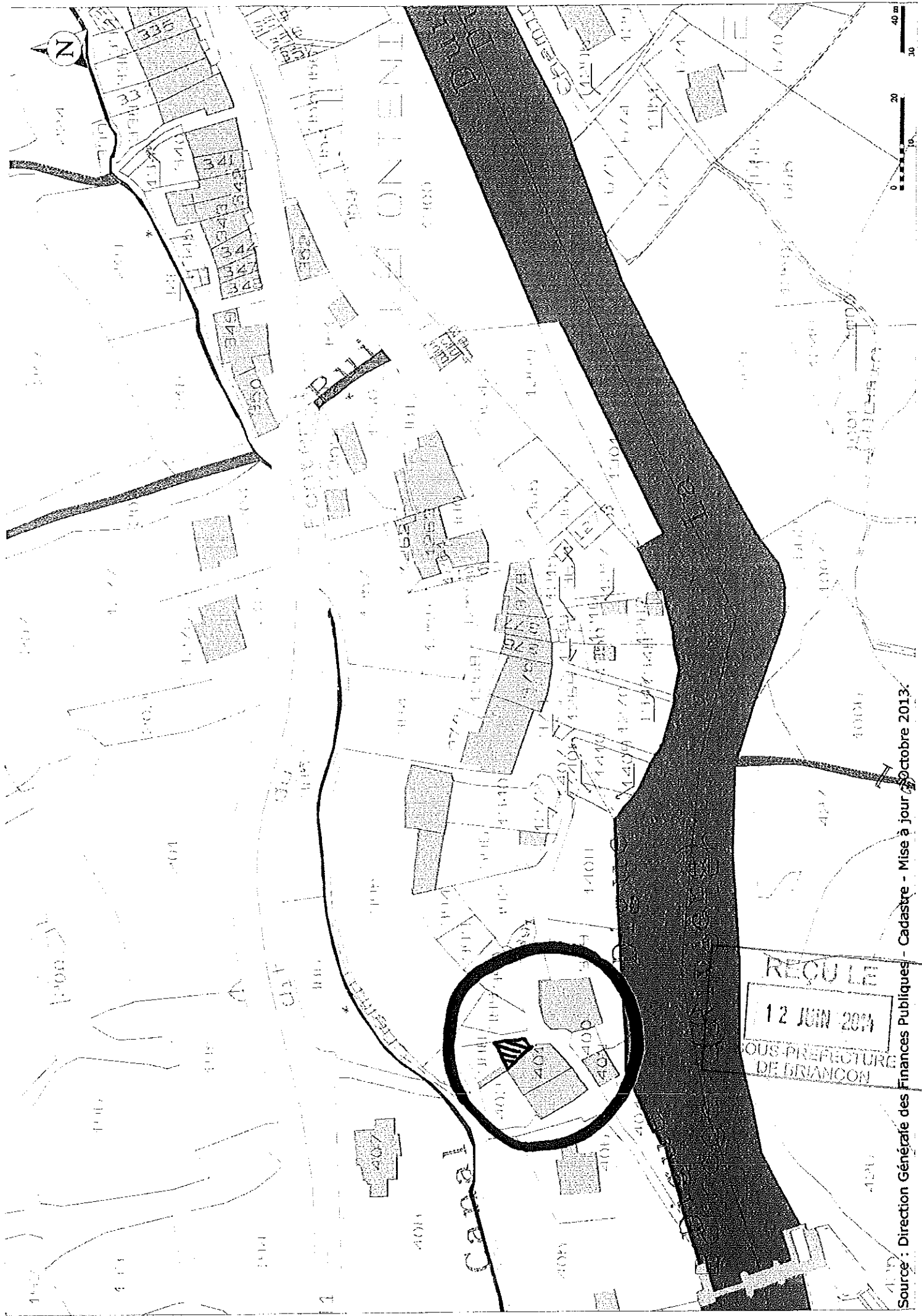
Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE 11 JUIN 2014
PUBLIÉ LE 11 JUIN 2014
NOTIFIÉ LE 16 JUIN 2014

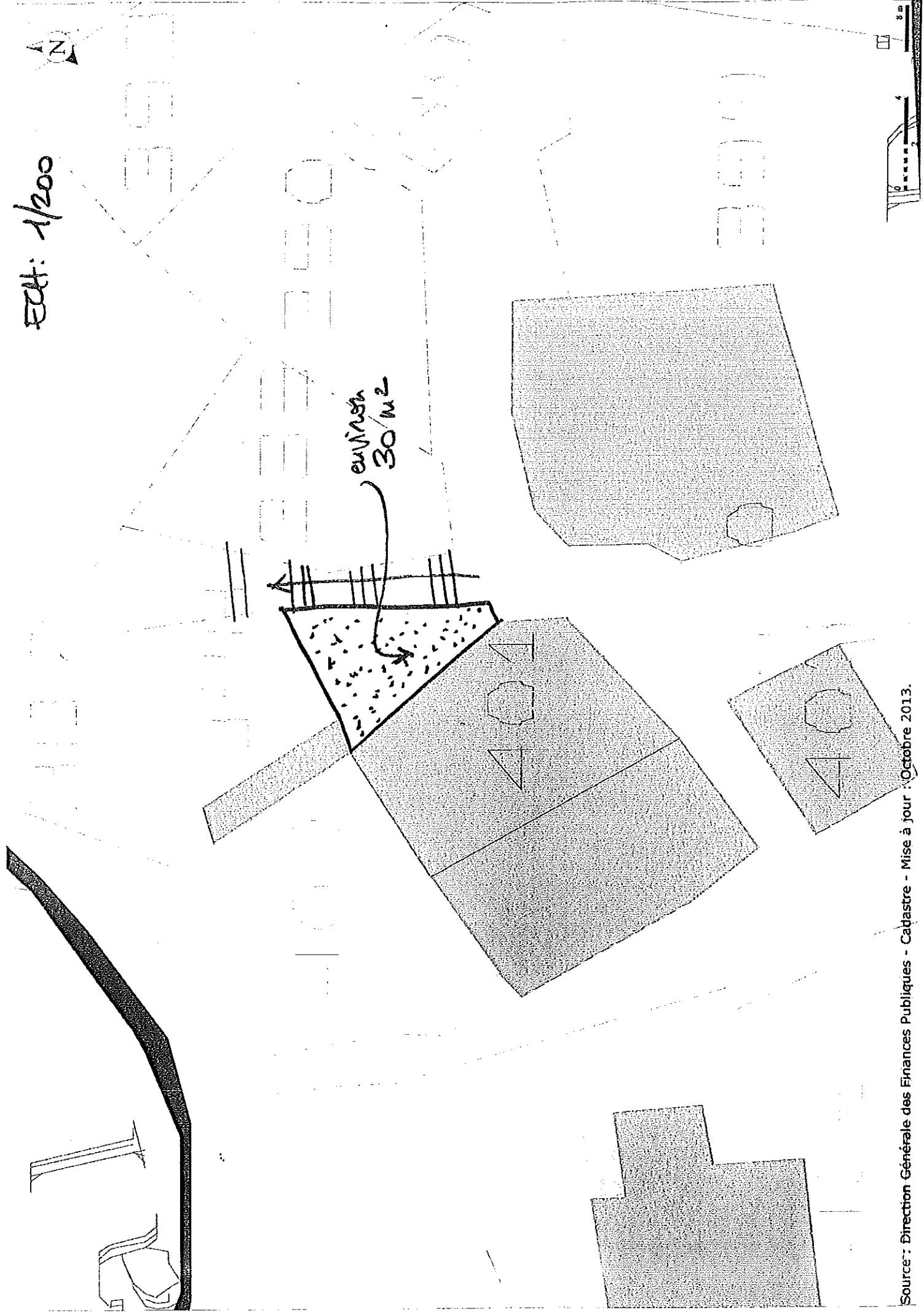
Le Maire,
Gérard FROMM





REÇU LE
12 JUIN 2014
Sous-Préfecture
DE BRIANÇON

Ech: 1/200



enlèvement
30/m²